

Reproduire les 2 tableaux ci-dessous.
 Dans le 1er tableau saisir les valeurs ci-dessous ;
 dans le 2è tableau effectuer les calculs pour un bulletin de paie.

Fonctions SI et références mixtes

Chauffeurs	190 h/mois	DURAS	JOURDAIN	CHAVANNE	PIERROT
Taux horaire		8	8,25	10,6	7,5
Heures supplémentaires à :	25,00%	5	6	0	8
Heures supplémentaires à :	50,00%	2	1	0	6
Heures supplémentaires à :	100,00%	3	0	0	0
Nombre d'heures de nuit	1 €	10	18	4	7
Ancienneté		1%	2%	3%	0
Nombre de voyages à l'étranger	100 €	1	0	4	2
Kilomètres effectués		3750	4620	8650	4995

Bulletin de paie					
Salaire mensuel					
Heures supplémentaires à :	25,00%				
Heures supplémentaires à :	50,00%				
Heures supplémentaires à :	100,00%				
Heures de nuit	1 €				
Ancienneté					
Prime de déplacement	100 €				
Prime de kilométrage					
Total brut					

Une entreprise rémunère ses chauffeurs en fonction des critères suivants :

- 1- Un salaire de base
- 2- Une prime d'ancienneté
- 3- Des heures supplémentaires
- 4- Des primes pour kilométrages
- 5- Des primes pour conduite de nuit
- 6- Des primes pour déplacement à l'étranger

Calculer le salaire brut total de chaque chauffeur compte tenu des éléments suivants :

Le salaire de base est obtenu en multipliant le nombre d'heures normales (190 heures) par le taux horaire

La prime d'ancienneté est calculée en appliquant un taux au salaire de base

Les heures supplémentaires se calculent en majorant le taux horaire de 25%, 50% ou 100%

La prime au kilométrage se calcule comme suit :

+ de 3000 Kms : 30 €

+ de 4000 Kms : 40 €

+ de 5000 Kms : 60 €

Les primes pour kilométrage se cumulent ;

Le salaire sera augmenté de 1 € par heure de conduite de nuit

Une prime de 100 € sera ajoutée pour chaque déplacement à l'étranger.